Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Indemnités de chômage : le Département fédéral de l'économie accorde une prolongation de trois mois

Le conseiller fédéral Joseph Deiss n'approuve que partiellement la demande du Département vaudois de l'économie (communiqué de presse du 8 mars 2004), qui sollicitait l'autorisation de prolonger le droit aux indemnités de chômage dès le 1er avril 2004 et pour six mois sur l'ensemble du territoire vaudois. Ce droit n'est accordé que pour trois mois.

Selon le Secrétariat d'état à l'économie (SECO), " les tendances conjoncturelles du printemps 2004 montrent que la reprise économique en Suisse se poursuit et que la décrue du chômage va probablement se renforcer au cours de ces prochains mois ". Dans ces conditions, il estime qu'il est justifié de limiter la période d'indemnisations prolongée à trois mois, ceci dans la perspective d'une baisse du taux de chômage dans le canton de Vaud.

Si la situation devait cependant ne pas s'améliorer d'ici trois mois, le Département fédéral de l'économie se déclare prêt à réexaminer l'opportunité d'une prolongation supplémentaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2004

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@sde.vd.ch